

## Résultats provisoires du Compte satellite des pensions, 1990 à 2007

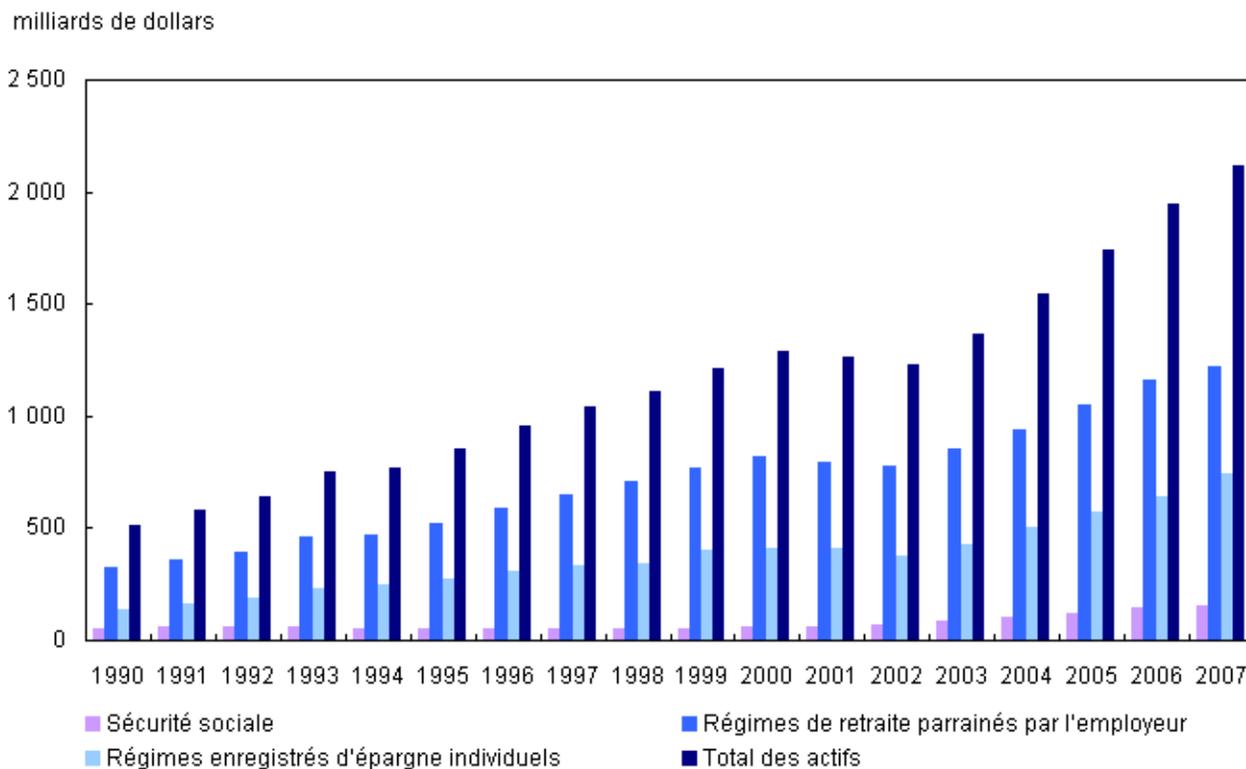
### Introduction

Dans cette première diffusion, une série chronologique portant sur les actifs de retraite par catégorie est présentée à titre de prolongement des comptes du bilan national. Le tableau des actifs de retraite englobe l'ensemble de l'univers des régimes de retraite du Canada, notamment les régimes de sécurité sociale parrainés par l'État, les régimes de retraite parrainés par l'employeur<sup>1</sup> et les régimes enregistrés d'épargne individuels. Les données estimatives sur les actifs de retraite proviennent dans une large mesure des comptes du bilan national (CBN). L'information détaillée sur ces actifs qui n'est pas présentée explicitement dans les CBN a été établie à partir d'autres sources de données de Statistique Canada, entre autres les enquêtes sur les caisses de retraite en fiducie, l'Enquête sur la sécurité financière au Canada et le Relevé trimestriel des états financiers. On a également utilisé des données d'enquête de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes ainsi que les résultats de l'enquête *Canadian Financial Monitor* d'Ipsos-Reid.

### Actifs de retraite par catégorie de régime

La valeur des actifs des régimes de retraite à la fin de 2007 totalisait 2,1 billions de dollars (graphique 1), soit 38 % de la valeur nette nationale. Cela inclut les actifs du secteur des particuliers (régimes individuels et collectifs) ainsi qu'une plus petite fraction des actifs de retraite accumulés du secteur des administrations publiques (Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec).

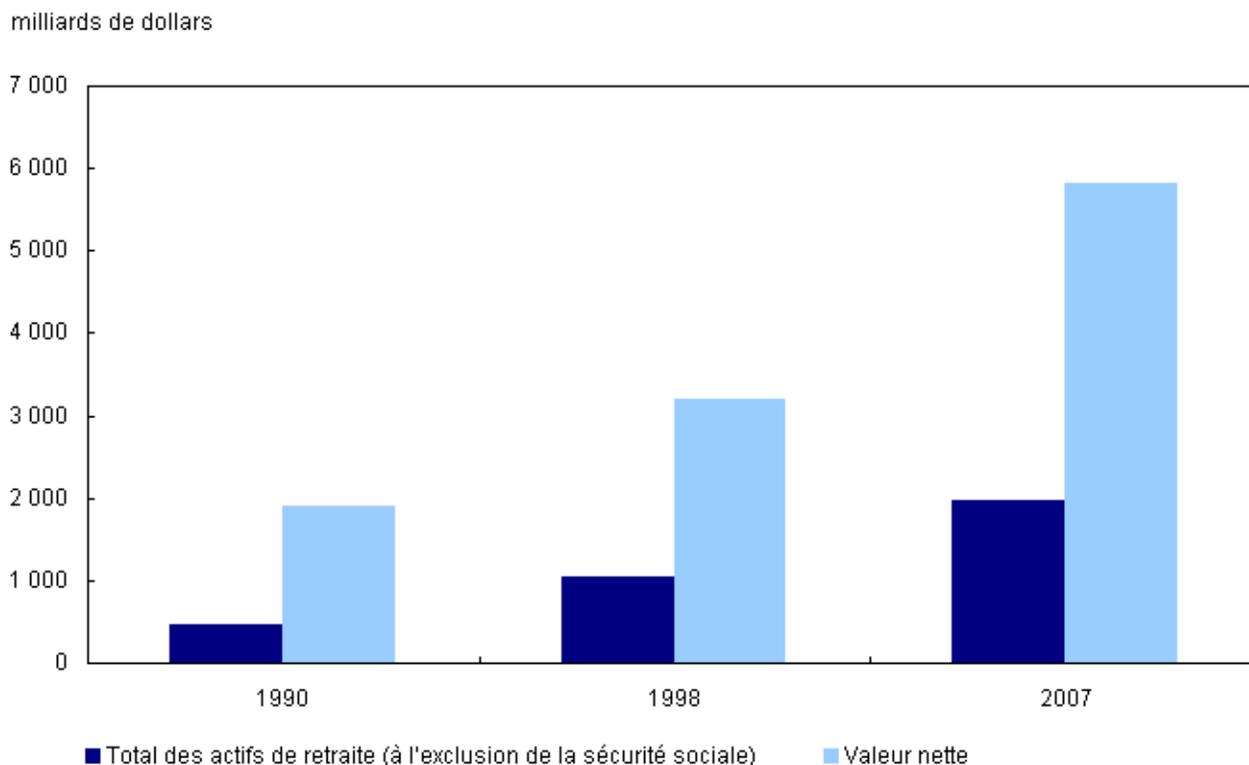
**Graphique 1 Actifs des régimes de retraite du Canada, selon la valeur marchande**



1. Les régimes parrainés par l'employeur comprennent certains régimes parrainés conjointement par les associations d'employés.

La majorité des actifs du système de pension du Canada entrent dans la valeur nette du secteur des particuliers, et la valeur de ces actifs a quadruplé depuis 1990. En 2007, les actifs de retraite, excluant la sécurité sociale, représentent le tiers de la valeur nette du secteur des particuliers et des entreprises individuelles (graphique 2).

**Graphique 2 Comparaison des actifs de retraite et de la valeur nette du secteur des particuliers et des entreprises individuelles, selon la valeur marchande**



### Les trois piliers du système de pension

Il existe au Canada tout un éventail de programmes sociaux et de mécanismes d'épargne servant à fournir des sources de fonds au moment de la retraite. Ce sont notamment les régimes de sécurité sociale, les régimes de retraite parrainés par l'employeur et les régimes enregistrés d'épargne individuels assortis de modalités de report de l'impôt afin d'encourager les particuliers à accumuler des actifs pour disposer d'une source de fonds à la retraite.

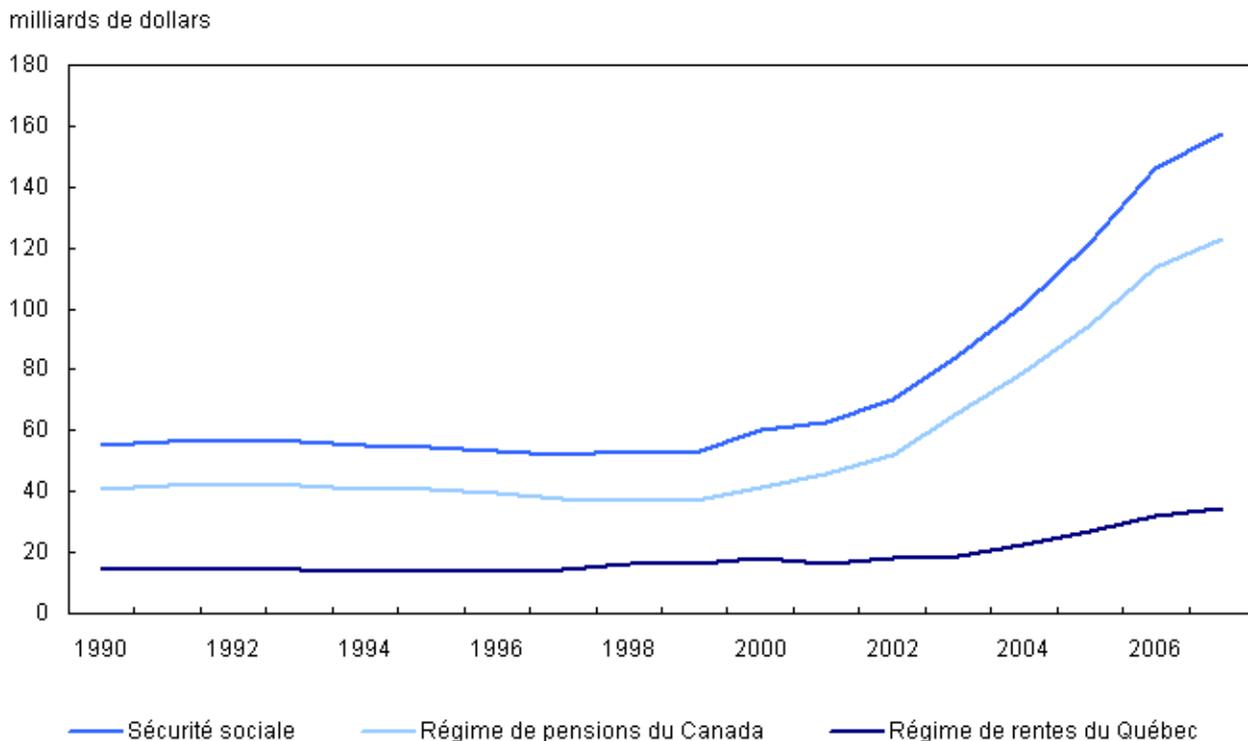
### Sécurité sociale

Dans le Système de comptabilité nationale, on distingue la sécurité sociale des régimes parrainés par l'employeur, car les régimes de sécurité sociale reposent sur un lien avec l'État plutôt qu'avec l'employeur. Dans le cas du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec, les actifs sont comptabilisés au niveau du secteur des administrations publiques<sup>2</sup>. Il n'y a aucun passif des administrations publiques comptabilisé à titre d'actif du secteur des particuliers au regard de ces programmes sociaux. Les prestations versées à des particuliers sont enregistrées à titre de rentrées de fonds s'ajoutant au revenu du secteur des particuliers sous forme de transferts du secteur des administrations publiques.

2. Bien que, dans le système de pension, le programme de la Sécurité de la vieillesse fasse partie de la catégorie des régimes de sécurité sociale, il n'y a pas d'actifs associés à ce programme.

Des modifications ont été apportées au RPC en décembre 1997, notamment un nouveau barème de taux de cotisation et la création de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, dont l'objet consiste à maximiser le rendement des investissements sans s'exposer à un risque indu, de manière à assurer la viabilité du Régime à long terme tout en atténuant le plus possible le fardeau que devront assumer les générations à venir. L'augmentation de la valeur marchande des actifs du RPC après 1999 (graphique 3) s'explique par la hausse à la fois des taux de cotisation et du rendement des investissements effectués sur le marché par l'Office depuis mars 1999.

**Graphique 3 Actifs de retraite des régimes de sécurité sociale, par catégorie, selon la valeur marchande**

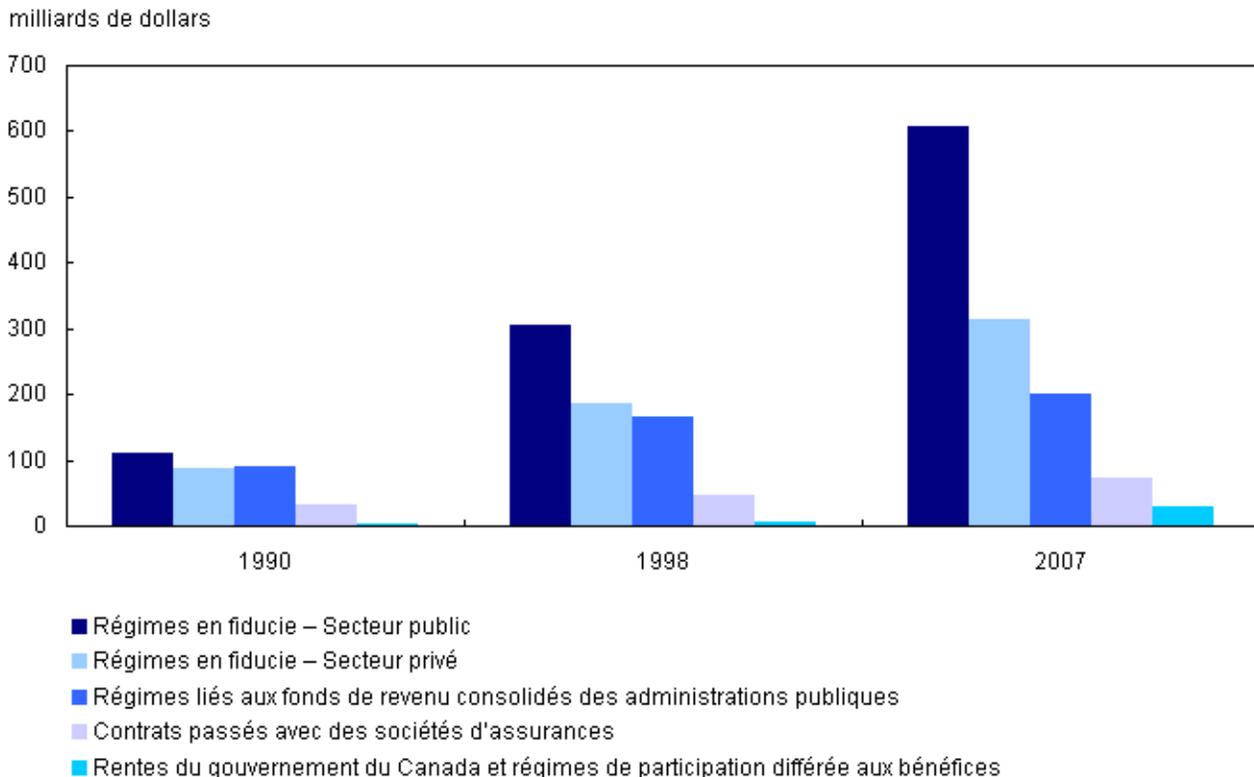


### Régimes parrainés par l'employeur

De tous les régimes parrainés par l'employeur (régimes de pension agréés), ce sont les régimes de retraite en fiducie qui sont les plus courants, détenant les trois quarts de tous les actifs de retraite des régimes parrainés par l'employeur. Les régimes de pension agréés peuvent aussi être administrés aux termes de contrats conclus avec des sociétés d'assurances; le fonctionnement de ces régimes ressemble beaucoup à celui des régimes de retraite en fiducie.

La plus grande partie des autres actifs sont des obligations financières (passifs) garanties par le biais des fonds de revenu consolidés de l'administration publique fédérale et par certaines administrations provinciales. Les autres régimes de pension agréés consistent en régimes de participation différée aux bénéfices et en d'autres mécanismes de retraite, comme le programme des rentes du gouvernement du Canada (maintenant aboli) (graphique 4). Ces catégories de régimes correspondent à des actifs du secteur des particuliers.

**Graphique 4 Actifs de retraite des régimes parrainés par l'employeur, par catégorie de régime, selon la valeur marchande**



Les régimes de retraite du secteur public détiennent plus de 65 % de l'ensemble des actifs de retraite des régimes parrainés par l'employeur. Entrent dans cette catégorie les régimes en fiducie du secteur public ayant des actifs investis et les régimes liés aux fonds de revenu consolidés des administrations publiques (régimes non provisionnés). Ces derniers n'ont pas d'actifs distincts investis. Au fil du temps, ils sont devenus de plus en plus capitalisés<sup>3</sup>.

Dans les régimes de participation différée aux bénéficiaires (RPDB), les cotisations de l'employeur sont calculées en fonction des bénéficiaires de ce dernier. Les cotisations sont versées à un fiduciaire, en général une société de fiducie ou une société d'assurance-vie canadienne, qui détiendra les fonds en question et les investira pour le compte des employés.

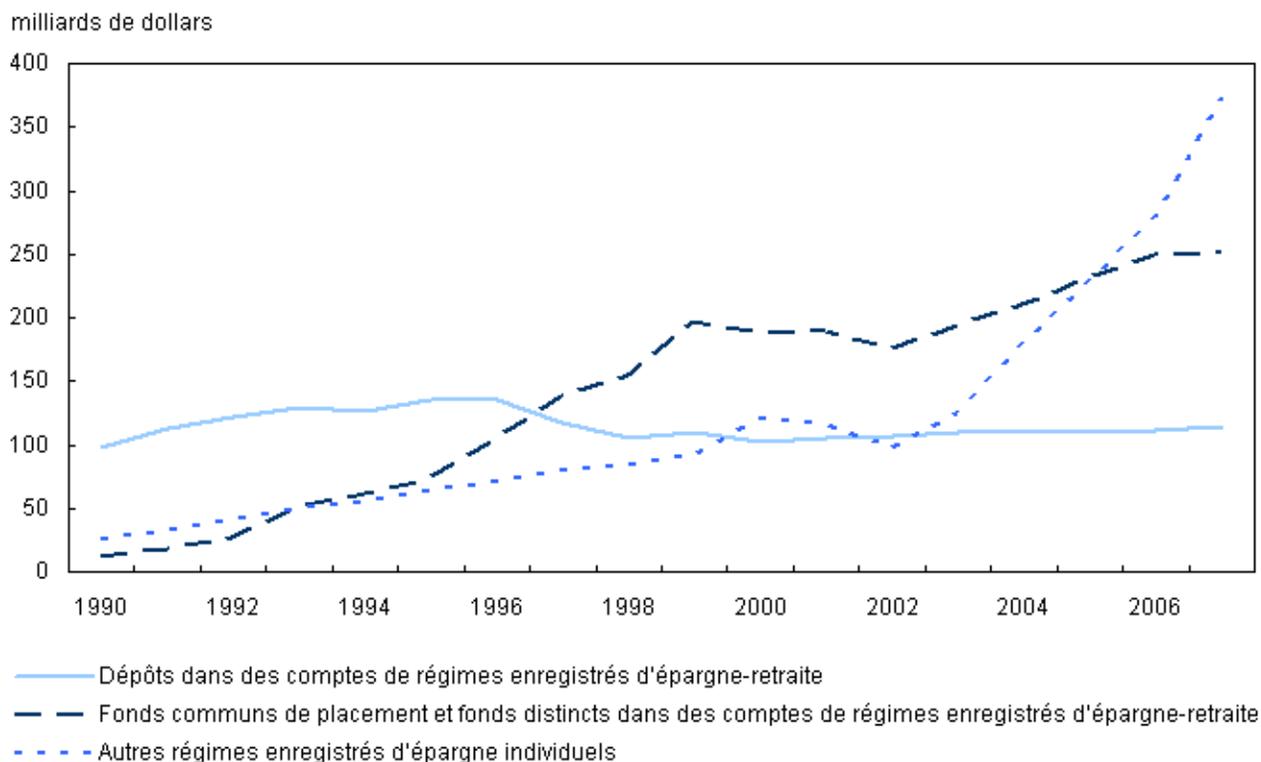
### Régimes enregistrés d'épargne individuels

Les régimes enregistrés d'épargne individuels ont fait leur apparition en 1957. Les cotisations à un Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) sont faites sur une base volontaire et font l'objet d'un traitement fiscal avantageux; le montant maximum des cotisations est fonction du revenu ainsi que des cotisations versées à d'autres régimes de pension agréés. Il est possible de retirer des fonds de tels régimes, mais les sommes en question deviennent assujetties à l'impôt au moment du retrait. Les fonds accumulés doivent être convertis en un mécanisme de versement, par exemple un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou une rente, et ce, avant la fin de l'année durant laquelle le contribuable atteint l'âge de 71 ans.

3. Par exemple, après avril 2000, le montant net des cotisations (déduction faite des prestations et des paiements) dans le cadre des régimes de retraite de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été transférés à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public.

Les actifs des régimes enregistrés d'épargne individuels sont comptabilisés à titre d'actifs du secteur des particuliers. Ils constituent en outre des passifs du secteur des entreprises, des administrations publiques ou des non-résidents, selon le type d'instruments dans lesquels les actifs sont investis. Les actifs de ces régimes ont connu une croissance rapide, en particulier à la suite des modifications apportées Loi de l'impôt sur le revenu en 1991 aux fins de hausser les plafonds de cotisation. Il y a eu une transition notable des dépôts portant intérêt détenus dans des REER vers d'autres types d'investissements dont le rendement repose davantage sur la plus-value des actifs. À compter de 2002, il y a eu une augmentation sensible de la fraction des actifs des régimes enregistrés d'épargne individuels investis dans d'autres types de régimes, notamment des REER autogérés, permettant une plus grande diversification des investissements (graphique 5).

**Graphique 5 Actifs de retraite des régimes enregistrés d'épargne individuels, par catégorie, selon la valeur marchande**



## Sommaire et travaux à venir

Cette première diffusion de données sur les actifs de retraite a servi à décrire la taille et la composition des actifs de retraite au Canada. De telles mesures du patrimoine en sont venues à être des indicateurs de plus en plus pertinents de l'évolution de la valeur nette du secteur des particuliers ainsi que du système de pension dans son ensemble.

Les flux et les stocks associés aux pensions sont pris en compte dans le Système de comptabilité nationale du Canada (SCNC), mais ils sont parfois intégrés aux différents agrégats du système de comptabilité macro-économique et ne sont pas visibles.

Le Compte satellite des pensions (CSP) constitue à la fois une ventilation et un prolongement des comptes de base sous l'angle des stocks et des flux. La figure 1 présente le cadre de base du CSP, sous une forme

condensée, notamment la situation financière d'ouverture et de clôture ainsi que les rentrées et sorties de fonds, afin de mettre en relief les principales composantes de la variation de la situation financière. Le CSP est une matrice tridimensionnelle détaillée, les séries chronologiques constituant sa troisième dimension.

**Figure 1. Présentation du Compte satellite des pensions sous forme de matrice de stocks et de flux**

	Situation financière d'ouverture	Rentrées de fonds : cotisations, revenu de placement	Sorties de fonds : retraits	Réévaluations et autres changements de volume	Situation financière de clôture
Sécurité sociale					
Régimes parrainés par l'employeur					
Régimes enregistrés d'épargne individuels					
Total					

Après cette diffusion d'une première série chronologique sur les actifs de retraite, ou sur la situation financière par catégorie illustrée à la figure 1, les prochaines diffusions du CSP établiront des liens entre les stocks et les flux reliés aux pensions, cette information étant intégrée à un cadre complet et cohérent. Le projet du CSP est dans une grande mesure d'ordre analytique. Au fil de leur élaboration, ces estimations provisoires pourront faire l'objet de révisions, et leur portée pourra être élargie.

## Bibliographie

1. *Comptes du bilan national*, Statistique Canada, n° 13-214 au catalogue.

2. *Morneau Sobeco Handbook of Canadian Pension and Benefit Plans, 2005*, publication dirigée par Matthew Tierney et Anny Vexler, révisée par les spécialistes de Morneau Sobeco, 13e édition, CCH Canadian Limited, Toronto.

### Actifs de retraite par catégorie de régime, selon la valeur marchande

	millions de dollars																	
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Sécurité sociale</b>	<b>54,900</b>	<b>56,699</b>	<b>56,848</b>	<b>56,635</b>	<b>55,030</b>	<b>54,491</b>	<b>53,206</b>	<b>51,842</b>	<b>53,357</b>	<b>52,805</b>	<b>60,010</b>	<b>62,456</b>	<b>70,244</b>	<b>84,470</b>	<b>101,181</b>	<b>121,444</b>	<b>145,820</b>	<b>157,432</b>
Régime de pensions du Canada	40,577	41,915	42,360	42,039	40,995	40,611	39,336	37,554	37,153	36,805	41,660	46,004	52,119	65,716	78,760	94,471	113,581	122,729
Régime de rentes du Québec	14,323	14,784	14,488	14,596	14,035	13,880	13,870	14,288	16,204	16,000	18,350	16,452	18,125	18,754	22,421	26,973	32,239	34,703
<b>Régimes de retraite parrainés par l'employeur</b>	<b>322,263</b>	<b>361,372</b>	<b>389,888</b>	<b>462,963</b>	<b>470,290</b>	<b>523,093</b>	<b>592,975</b>	<b>650,151</b>	<b>709,467</b>	<b>763,672</b>	<b>818,781</b>	<b>792,713</b>	<b>778,691</b>	<b>850,547</b>	<b>940,752</b>	<b>1,048,170</b>	<b>1,162,236</b>	<b>1,222,789</b>
Régimes de retraite en fiducie <sup>1</sup>	199,408	227,904	250,207	306,544	304,722	349,984	409,000	455,253	492,461	531,878	577,155	566,916	543,341	603,228	679,421	773,923	873,639	921,086
Secteur public	111,142	132,873	151,001	190,061	190,720	212,572	248,551	279,862	305,133	334,247	361,003	362,416	344,891	382,720	432,197	498,481	568,172	606,445
Secteur privé	88,266	95,031	99,206	116,483	114,002	137,412	160,449	175,391	187,328	197,631	216,152	204,500	198,450	220,508	247,224	275,442	305,467	314,641
Régimes liés aux fonds de revenu consolidés des administrations publiques <sup>2</sup>	89,170	97,354	101,570	114,400	122,943	131,909	140,884	149,161	166,966	174,171	180,082	165,576	177,055	180,197	184,194	188,241	193,738	199,089
Autres	33,685	36,114	38,111	42,019	42,625	41,200	43,091	45,737	50,040	57,623	61,544	60,221	58,295	67,122	77,137	86,006	94,859	102,614
Contrats passés avec des sociétés d'assurances <sup>3</sup>	30,968	33,595	35,553	39,385	39,905	38,411	39,641	41,442	45,093	50,133	53,389	49,538	51,552	57,802	61,441	66,667	70,986	73,118
Rentes du gouvernement du Canada <sup>4</sup>	829	790	742	708	667	628	583	545	562	527	495	505	427	395	369	344	331	319
Régimes de participation différée aux bénéficiaires <sup>5</sup>	1,887	1,729	1,816	1,926	2,053	2,162	2,867	3,751	4,385	6,963	7,661	10,179	6,316	8,924	15,326	18,995	23,542	29,177
<b>Régimes enregistrés d'épargne individuels<sup>6</sup></b>	<b>135,263</b>	<b>162,612</b>	<b>189,249</b>	<b>231,133</b>	<b>243,984</b>	<b>273,281</b>	<b>310,216</b>	<b>335,681</b>	<b>344,736</b>	<b>397,115</b>	<b>411,464</b>	<b>409,829</b>	<b>378,932</b>	<b>428,348</b>	<b>500,475</b>	<b>570,776</b>	<b>641,003</b>	<b>739,295</b>
Dépôts dans des comptes REER <sup>7</sup>	97,588	112,117	121,731	129,163	126,705	134,760	135,141	117,293	105,773	109,146	102,504	104,531	106,346	110,305	110,634	110,243	111,836	114,472
Fonds communs de placement et fonds distincts dans des comptes REER <sup>8</sup>	12,748	17,762	26,437	51,578	60,964	74,364	104,548	138,528	155,403	196,674	188,581	190,056	175,348	193,697	211,255	231,458	250,301	251,454
Autres régimes enregistrés d'épargne individuels <sup>9</sup>	24,927	32,734	41,081	50,392	56,316	64,157	70,526	79,860	83,560	91,295	120,379	115,242	97,238	124,346	178,586	229,075	278,866	373,369
<b>Total des actifs<sup>10</sup></b>	<b>512,426</b>	<b>580,683</b>	<b>635,984</b>	<b>750,731</b>	<b>769,304</b>	<b>850,865</b>	<b>956,397</b>	<b>1,037,674</b>	<b>1,107,560</b>	<b>1,213,592</b>	<b>1,290,255</b>	<b>1,264,998</b>	<b>1,227,867</b>	<b>1,363,365</b>	<b>1,542,408</b>	<b>1,740,390</b>	<b>1,949,059</b>	<b>2,119,516</b>

1. Les estimations ayant trait aux caisses de retraite en fiducie sont calculées en multipliant les proportions des actifs selon le secteur (public/privé) provenant des données d'enquête sur les régimes de retraite en fiducie avec le total des actifs des régimes de retraite en fiducie provenant des comptes du bilan national.

2. Comprend les conventions de retraite pour le secteur public. Les conventions de retraite ont été mises sur pied comme régimes supplémentaires de retraite afin de fournir aux cadres supérieurs des prestations dépassant les plafonds que les employés peuvent toucher dans le cadre des régimes de pensions agréés selon la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

3. Les estimations relatives aux contrats passés avec des sociétés d'assurances proviennent de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes. Les estimations pour l'année 2007 ont été établies à partir du taux de croissance des régimes de retraite en fiducie du secteur privé.

4. Les données relatives aux rentes du gouvernement du Canada proviennent des Comptes publics du Canada.

5. Les estimations relatives aux régimes de participation différée aux bénéficiaires ont été établies à partir de sources de données comme l'Enquête sur la sécurité financière et les enquêtes de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

6. Les estimations relatives aux régimes enregistrés d'épargne individuels ont été établies à partir de l'Enquête sur la sécurité financière, des enquêtes de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes, du Relevé trimestriel des états financiers et de l'enquête Canadian Financial Monitor d'Ipsos-Reid.

7. Les estimations relatives aux dépôts dans des comptes Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ont été établies à partir du Relevé trimestriel des états financiers et des données provenant de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

8. Les estimations relatives aux fonds communs de placement et fonds distincts dans des comptes REER ont été établies respectivement à partir des comptes du bilan national et des données provenant de l'Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes.

9. Comprend les Fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR), les Fonds de revenu viager (FRV), les Fonds de revenu de retraite avec immobilisation des fonds (FRRIF) et les REER autogérés qui n'entrent dans aucune autre catégorie.

10. Exclut les conventions de retraite (régimes supplémentaires de retraite) pour le secteur privé; voir note 2. La recherche à ce sujet se poursuit.